

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le trois septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué en date du 26 août 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Margaux-Cantenac, sous la présidence de Monsieur Claude BERNIARD, Maire.

Présents : M. Claude BERNIARD, M. Serge FOURTON, Mme Sophie MARTIN, Mme Véronique PUJOL, M. Jean-Marie GAY, M. Eric BOUCHER, M. Denis LURTON, Mme Muriel SIBEYRE, Mme Chantal PERNEGRE, M. Philippe BRUNO, M. Allan SICHEL, Mme Dominique POUILLOUX, Mme Fabienne OUVRARD, M. Philippe POHER, Mme Véronique LATOURNERIE, M. Laurent MOUILLAC, M. Jean-Pierre FABAREZ, M. Emmanuel RUET, Mme Fabienne OTTEVAERE, Mme Virginie BUSTILLO.

Représenté(es) : M. Michel PICONTO (procuration à M. Éric BOUCHER), M. Guy MOREAU (procuration à M. Jean-Marie GAY), Mme Béatrice EYZAT (procuration donnée à Mme Fabienne OUVRARD), Mme Eliane SARNAC (procuration donnée à Mme Sophie MARTIN)

Excusé(es) : Mme Claire FONTAGNERES

Absent(es) : M. Sébastien LARRIEU, M. Santiago COMPADRE

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Madame Dominique POUILLOUX secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (2 Juillet 2019) :

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

2019_0309_01 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Suppression de la Commune déléguée de Cantenac au 1^{er} Janvier 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2113-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de la commune nouvelle de Margaux-Cantenac à compter du 1er Janvier 2017 avec l'institution de la commune déléguée de Cantenac,

Vu qu'il n'existe qu'une commune déléguée au sein de la commune nouvelle de Margaux-Cantenac,

Vu la charte de la commune nouvelle de Margaux-Cantenac adoptée par délibérations concordantes en date du 11 octobre 2016 des conseils municipaux des communes de Margaux et de Cantenac indiquant que la commune déléguée sera supprimée avant le prochain renouvellement des conseillers municipaux,

Considérant qu'il est nécessaire de faciliter et d'améliorer l'accès aux services publics, notamment en matière d'état civil, par la centralisation des démarches sur un lieu unique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de supprimer la commune déléguée de Cantenac à compter du 1er Janvier 2020.

2019_0309_02 : FINANCES LOCALES

Décision modificative n°1 : annulation partielle (dotations aux amortissements)

Vu la délibération du conseil municipal du 6 juin 2019 (décision modificative n° 1),

Vu l'impossibilité de mettre en œuvre la régularisation des amortissements des comptes 2041511 et 2041512 proposée par mail de la trésorerie de Pauillac le 18 avril 2019,

Conformément à l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n° 2012-05 du 18/10/2012 relatif notamment aux corrections d'erreur, la régularisation sera effectuée par opération d'ordre non budgétaire,

Il convient d'annuler partiellement la décision modificative n° 1, concernant l'augmentation des crédits aux comptes 28041511-041 et 28041512-041 pour 22195,45 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide d'annuler partiellement la décision modificative n° 1, concernant l'augmentation des crédits aux comptes

28041511-041 et 28041512-041 pour 22195,45 €.

2019_0309_03 : PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet (35h)

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- la création au tableau des effectifs de la commune d'un poste **d'Agent de Maîtrise** à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;
- ledit poste est créé à compter du **04/09/2019** ;
- l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

2019_0309_04 : DOMAINE ET PATRIMOINE - Location

Immeuble 30 Avenue de la 5^{ème} République, Cantenac – Bail commercial

Vu le bail commercial en date du 2 Août 2018 signé avec Madame Nathalie BEN ITAH pour une durée de 9 ans concernant le local situé au 30 Avenue de la 5^{ème} République, Cantenac, dans les conditions suivantes :

- durée : 9 ans (jusqu'au 31.07.2027)
- activités : bar à vin et tapas
- loyer mensuel : 1 000 € pouvant être révisé au moins tous les trois ans avec une indexation conventionnelle chaque année à la date anniversaire de la prise de bail.
- Provisions pour charges : 100 € par mois

Vu l'avenant n°1 du 27 Septembre 2018 concernant la modification du loyer mensuel (500 €) et des provisions pour charges (50 € par mois) du 1^{er} Octobre 2018 au 30 Septembre 2019.

Vu le compromis de cession de fonds de commerce entre Madame Nathalie BEN ITAH et Monsieur Florian LARHER, avec changement des activités,

Il vous est proposé :

- d'agréer le cessionnaire, Monsieur Florian LARHER, comme nouveau preneur du bail commercial.
- d'accepter la modification des activités exercées en salon de thé, pâtisserie, traiteur ; à l'exclusion de toute autre
- de maintenir le loyer mensuel de base à 500 € jusqu'au 31 Juillet 2021. Les provisions pour charges seront de 100 € par mois. A l'issue de ce délai, les conditions seront revues en fonction de la situation.
- d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à l'acte de vente pour agréer le cessionnaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- accepte ses propositions ; étant précisé que les autres conditions du bail commercial restent inchangées
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

2019_0309_05 : DOMAINE ET PATRIMOINE

Echange Consorts POUPEAU

Vu la délibération du 4 septembre 2018, concernant l'acceptation de l'échange avec soulte au profit de Monsieur POUPEAU,

Considérant le décès de Monsieur POUPEAU,

Il convient de réaliser l'échange prévu, dans les mêmes conditions, mais avec les conjoints POUPEAU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- décide de réaliser l'échange prévu, dans les mêmes conditions, avec les conjoints POUPEAU.

DÉLÉGATIONS CONSENTIES au MAIRE par le CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu du 3/07/2019 au 3/09/2019

*** Droit de Prémption Urbain**

N° DIA	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	TYPE LOCAL	DATE DECISION	NATURE DECISION
24/2019	SCI CASTANHEIRA	4 Cours de la Marne	bâti sur terrain propre	02/07/2019	renonciation
25/2019	Conjoints PREVOT	12 Cours Pey Berland	bâti sur terrain propre	02/07/2019	renonciation
26/2019	M.JARJANETTE/Mme FOURQUET	6 rue de l'Ancienne Poste	bâti sur terrain propre	02/07/2019	renonciation
27/2019	M.Mme BINGHAM Christopher	4 Cours Pey Berland	bâti sur terrain propre	02/07/2019	renonciation
28/2019	M.Mme MARTIN Xavier	11 rue Camille Godard	bâti sur terrain propre	04/07/2019	renonciation
29/2019	M.DESPAX François	35 route des Eycards, Cantenac	bâti sur terrain propre	04/07/2019	renonciation
30/2019	Conjoints ALETON/Mme LAULAN Laure	14 bis rue Gambetta	non bâti	04/07/2019	renonciation
31/2019	M.Mme VIDAL Jean-Michel	3 rue Mermoz	bâti sur terrain propre	04/07/2019	renonciation
32/2019	M.Mme FERRUA Cédric	41 rue du Général de Gaulle	bâti sur terrain propre	02/08/2019	renonciation
33/2019	M.Mme MARTINET Vincent	19 Cours Pey Berland	bâti sur terrain propre	04/07/2019	renonciation
34/2019	M.CAMUS Fernand	Chemin de Péséou, Cantenac	non bâti	02/08/2019	renonciation
35/2019	M.Mme KERBAUL Dominique	3 rue Montesquieu	bâti sur terrain propre	30/07/2019	renonciation
36/2019	M.Mme FAVIN Philippe	12 rue Corneillan	bâti sur terrain propre	02/08/2019	renonciation
37/2019	M. OESCHNER DE CONINCK Valentin	6 rue Armand Lalande, Cantenac	bâti sur terrain propre	02/08/2019	renonciation
38/2019	Mme NUNES Lyda	32 Chemin de Boulibranne, Cantenac	bâti sur terrain propre	02/08/2019	renonciation
39/2019	M.LURTON Thierry	Route des Eycards, Cantenac	non bâti	01/08/2019	renonciation
40/2019	M.Mme LEWIS Lloyd	6 bis Cours Pey Berland	bâti sur terrain propre	02/08/2019	renonciation
41/2019	M.BRUNET Michel	rue Mermoz	non bâti	02/08/2019	renonciation

*** Autres décisions prises**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qui en prend acte, des décisions suivantes :

- 15/07/2019 : commande à la Société CASA FERMETURES domiciliée à PAREMPURE (33290) de nouvelles menuiseries à l'école de Margaux pour 23 415,80 € HT soit 28 098,96 € TTC.

- 15/07/2019 : commande à l'Entreprise SOUBIRAN domiciliée à MARGAUX-CANTENAC (33460) pour le coulage d'une dalle afin d'installer un jeu dans la cour primaire à l'école de Margaux, pour 5 854,70 € HT soit 7 025,64 € TTC

- 18/07/2019 : commande à l'Entreprise LES JARDINS DE GUYENNE domiciliée à ARSAC (33460) pour le lot 2 (plantations et entretien) des travaux de sécurisation de la traversée du Centre Bourg de Cantenac (Tranche 4) pour 26 920,00 € HT soit 32 304,00 € TTC.

- 19/07/2019 : commande à l'Entreprise COLAS Sud Ouest Agence SARRAZY TP domiciliée à CISSAC-MÉDOC (33250) pour le lot 1 (terrassement - voirie - assainissement – revêtement de sols – mobilier urbain – signalisation)

des travaux de sécurisation de la traversée du Centre Bourg de Cantenac (Tranche 4) pour 372 498,00 € HT soit 446997,60 € TTC.

- 22/07/2019 : avenant n° 1 à la maîtrise d'œuvre avec M. SOULÉ et M. BRUGEREON de l'Atelier BKM concernant les travaux de sécurisation de la traversée du Centre Bourg de Cantenac (Tranche 4) pour 14 660 € HT pour la mission de base (10 %) et de 1 466 € HT pour la mission complémentaire OPC (1%).

- 05.08.2019 : Commande pour la restauration collective aux écoles du RPI et à la RPA de Margaux-Cantenac

. Lot 1 : Fourniture et livraison, en liaison froide, des repas servis au restaurant scolaire des écoles de Labarde et de Cantenac – par la Société API RESTAURATION domiciliée à MERIGNAC (33700)

Repas cantine : 2.60 € HT soit 2.74 TTC, avec option goûter : 0.203 € HT soit 0.214 € TTC ; avec révision annuelle
Durée : 1 an à partir du 01.09.2019, avec possibilités de 2 reconductions tacites d'un an

. Lot 2 : Fourniture, livraison des denrées et confection des repas sur site au restaurant scolaire Cours Pey Berland, servis à l'école et à la RPA Aguado à Margaux-Cantenac – par la Société API RESTAURATION domiciliée à MERIGNAC (33700)

Repas cantine : 2.46 € HT soit 2.60 € TTC, avec option goûter : 0.203 € HT soit 0.214 € TTC ; avec révision annuelle
Durée : 1 an à partir du 01.09.2019, avec possibilités de 2 reconductions tacites d'un an

QUESTIONS DIVERSES :

* Site internet : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion tenue ce jour même à 17h30 sur la refonte des sites de Margaux et Cantenac, il a été décidé que le prestataire retenu fera une présentation à la fin de la prochaine réunion du conseil municipal (le 1^{er} octobre, à 20h).

Monsieur le Maire tient à saluer le travail effectué par Muriel GARRY et Jennie DE SOUSA et les remercie pour leur pertinence et leur efficacité sur ce dossier.

Le site internet de Margaux-Cantenac devrait être opérationnel début 2020.

* Rentrée scolaire : Mme Sophie MARTIN informe ses collègues que, suite au départ de Mme Magali LAVERGNE, la nouvelle directrice de l'école de Margaux est Mme Audrey TURSAN. Elle indique aussi que la rentrée des écoles s'est très bien déroulée ; l'organisation mise en place à l'école de Margaux pour accueillir les élèves a été très efficace et appréciée par les parents.

* Forum des Associations : Mme Sophie MARTIN informe le conseil municipal que le forum des associations communales se tiendra le 7 septembre prochain, de 14h à 18h. Une majorité des associations sera représentée. Le forum sera clôturé par un apéritif dinatoire offert par la mairie aux associations qui vont faire vivre ce forum.

D'autre part, il sera affiché ce jour-là l'information concernant la course prévue le 27 octobre prochain, à savoir «les demoiselles de Margaux-Cantenac ».

Cette course est exclusivement réservée aux femmes ; le départ se fera à l'espace Ginestet ou à la salle des fêtes selon la météo. Il y aura aussi une course pour les enfants à 9h30, et une marche.

Les bénéfices retirés de cette manifestation seront reversés pour la recherche contre le cancer.

* Problèmes d'incivilités : Monsieur le Maire fait part des problèmes d'incivilités rencontrés depuis quelques temps sur la commune, à savoir :

- des attroupements proches de la salle des fêtes ou des écoles, le soir, après lesquels des verres cassés, des bouteilles et des dégradations sont constatés par les employés communaux

- des nuisances sonores récurrentes rue Jacques Brel - un rendez-vous est prévu en septembre avec le maire et les personnes en cause

* Travaux écoles : Monsieur Jean-Marie GAY fait le point sur les travaux réalisés pendant les vacances d'été, et notamment l'installation d'un jeu dans la cour de l'école de Margaux, qui est très apprécié des enfants.

Des blocs portes ont aussi été installés pour la mise en sécurité de l'école de Margaux.

Sont prévus pour les prochaines vacances le changement de menuiseries à l'école de Margaux.

* Monsieur Denis LURTON donne les informations suivantes à ses collègues élus :

- le Golf du Relais de Margaux vient de rouvrir ; les parcours ont été refaits, modifiés, mais malheureusement le passage de sangliers les a quelque peu détériorés.
- Les deux prêtres du secteur de Margaux-Cantenac sont partis récemment.

* Monsieur Philippe BRUNO tient à signaler que les réfrigérateurs de la salle St Vincent, qu'il a loués le week-end dernier, n'étaient pas à la hauteur de la salle ; en effet, ils sont en mauvais état. Le conseil municipal reconnaît qu'il conviendrait de les changer.

* Madame Véronique PUJOL demande s'il ne serait pas possible de remettre des WC extérieurs à l'Espace GINESTET, pour que cela soit plus pratique lors des manifestations organisées par les associations. Monsieur le Maire conseille plutôt que soient mis en place des WC mobiles (toilettes sèches par exemple).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45

BERNIARD Claude	FONTAGNERES Claire	FOURTON Serge	MARTIN Sophie
	Excusée		

MOREAU Guy	PICONTO Michel	PUJOL Véronique	GAY Jean-Marie
Procuration donnée à M. Jean-Marie GAY	Procuration à M. Éric BOUCHER		

BOUCHER Éric	LURTON Denis	SIBEYRE Muriel	PERNEGRE Chantal

BRUNO Philippe	SICHEL Allan	POUILLOUX Dominique	OUVRARD Fabienne

SARNAC Eliane	EYZAT Béatrice	POHER Philippe	LATOURNERIE Véronique
Procuration donnée à Mme Sophie MARTIN	Procuration donnée à Mme Fabienne OUVRARD		

COMPADRE Santiago	MOUILLAC Laurent	FABAREZ Jean-Pierre	RUET Emmanuel
Absent			

OTTEVAERE Fabienne	LARRIEU Sébastien	BUSTILLO Virginie
	Absent	